

Motion 2794

pour une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Conseil d'Etat élabore une nouvelle stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier reposant en grande partie sur une réduction des vitesses autorisées ;
- que ces réductions des vitesses autorisées, particulièrement importantes durant la nuit (22h-6h), affecteront les itinéraires de nombreuses lignes des Transports publics genevois ;
- que l'allongement des temps de trajet pour ces itinéraires des transports publics genevois pourrait provoquer soit une diminution de la cadence de passage, soit une augmentation des coûts nécessaire au maintien de l'offre actuelle,

invite le Conseil d'Etat

à produire un rapport évaluant les conséquences de la nouvelle stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois permettant notamment :

- d'estimer les coûts engendrés par un maintien de la qualité de l'offre des Transports publics genevois ;
- de mesurer l'impact sur les vitesses commerciales des différentes lignes des Transports publics genevois.